Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120712-2012_B295-DE
Date de télétransmission : 17/07/2012
Date de réception préfecture : 17/07/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 JUILLET 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B295

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Attribution de fonds de concours aux communes de Venelles et Vitrolles pour l'acquisition d'un véhicule électrique

Le 12 juillet 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 juillet 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Excusé(e)s :
BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Techniques
Direction Environnement
VS

09_03

BUREAU DU 12 JUILLET 2012

Rapporteur : Guy BARRET

Thématique : Environnement, cadre de vie et développement durable

Objet : Attribution de fonds de concours aux Communes de Venelles et Vitrolles pour l'acquisition d'un véhicule électrique
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il est proposé d'attribuer des fonds de concours incitatifs aux communes de Venelles et Vitrolles pour l'acquisition de véhicules électriques pour un montant global de 7.864,29 €.

Exposé des motifs :

Par délibérations n° 2010_A117 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 et n° 2010_B458 du Bureau 29 septembre 2010, la Communauté du Pays d'Aix a décidé de mettre en œuvre sur son territoire, et en partenariat avec les communes, un plan de développement des véhicules électriques. Dans ce cadre, et par délibération n° 2010_A091 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 modifiée par la délibération n° 2012_A049 du Conseil Communautaire du 15 mars 2012, il a été décidé de mettre en place un fonds de concours à destination des communes pour l'acquisition de véhicules électriques.

Ce dispositif prévoit que la participation de la Communauté du Pays d'Aix est fixée à 25% du coût Hors Taxes d'achat de cet équipement avec un plafond de 5.000,00 €.

La Commune de **Venelles** souhaite acquérir un véhicule utilitaire Kangoo ZE à motorisation 100 % électrique destiné aux services techniques et sollicite un financement de la Communauté du Pays d'Aix.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût d'acquisition du véhicule : 16.580,00 € HT

Subvention CPA (25 %) : .....4.145,00 € HT
Financement Commune : .....12.435,00 € HT

Il est donc proposé que la Communauté du Pays d'Aix contribue à hauteur de **4.145,00 €** pour cet équipement.

La Commune de **Vitrolles** souhaite aussi acquérir un véhicule utilitaire Kangoo ZE à motorisation 100 % électrique destiné aux services techniques et sollicite un financement de la Communauté du Pays d'Aix.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût d'acquisition du véhicule : 14.877,15 € HT

Subvention CPA (25 %) : .....3.719,29 € HT
Financement Commune : .....11.157,86 € HT

Il est donc proposé que la Communauté du Pays d'Aix contribue à hauteur de **3.719,29 €** pour cet équipement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° 2008_A176 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2008 relative à la mise en place d'une autorisation de programme et de crédits de paiements dans le cadre du fonds d'investissement aux communes en matière d'énergies renouvelables ;
VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment *«d'attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil Communautaire»* ;

VU la délibération n° 2010_A117 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 relative au Plan National Véhicules Electriques – Proposition d'actions sur la Communauté du Pays d'Aix ;
VU la délibération cadre n° 2010_A091 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 relative aux Fonds de Concours incitatifs ;
VU la délibération n° 2010_B458 du Bureau Communautaire du 29 septembre 2010 relative au projet de Plan Véhicules Electriques du Pays d'Aix ;
VU la délibération n° 2012_A049 du Conseil Communautaire du 15 mars 2012 relative à la modification de la délibération n° 2010_A091 relative aux Fonds de Concours incitatifs ;
VU l'avis favorable de la Commission Environnement en date du 13 juin 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'attribuer un fonds de concours
  - à la Commune de **Venelles** pour l'acquisition d'un véhicule électrique à hauteur de 25% du coût total Hors taxes, soit **4.145,00 €** ;
  - à la Commune de **Vitrolles** pour l'acquisition d'un véhicule électrique à hauteur de 25% du coût total Hors taxes, soit **3.719,29€**

- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer les pièces relatives à ce dossier ;

- **DIRE** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget 1DR Section Investissement, imputation 832/20414, dans le cadre de l'AP/CP 2009/9.

2012_B295

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Attribution de fonds de concours aux communes de Venelles et Vitrolles pour l'acquisition d'un véhicule électrique

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

17 JUIL. 2012